

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.3.2.
Règlement graphique
CLERE-DU-BOIS Nord-Est

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal par le conseil communautaire
en date du

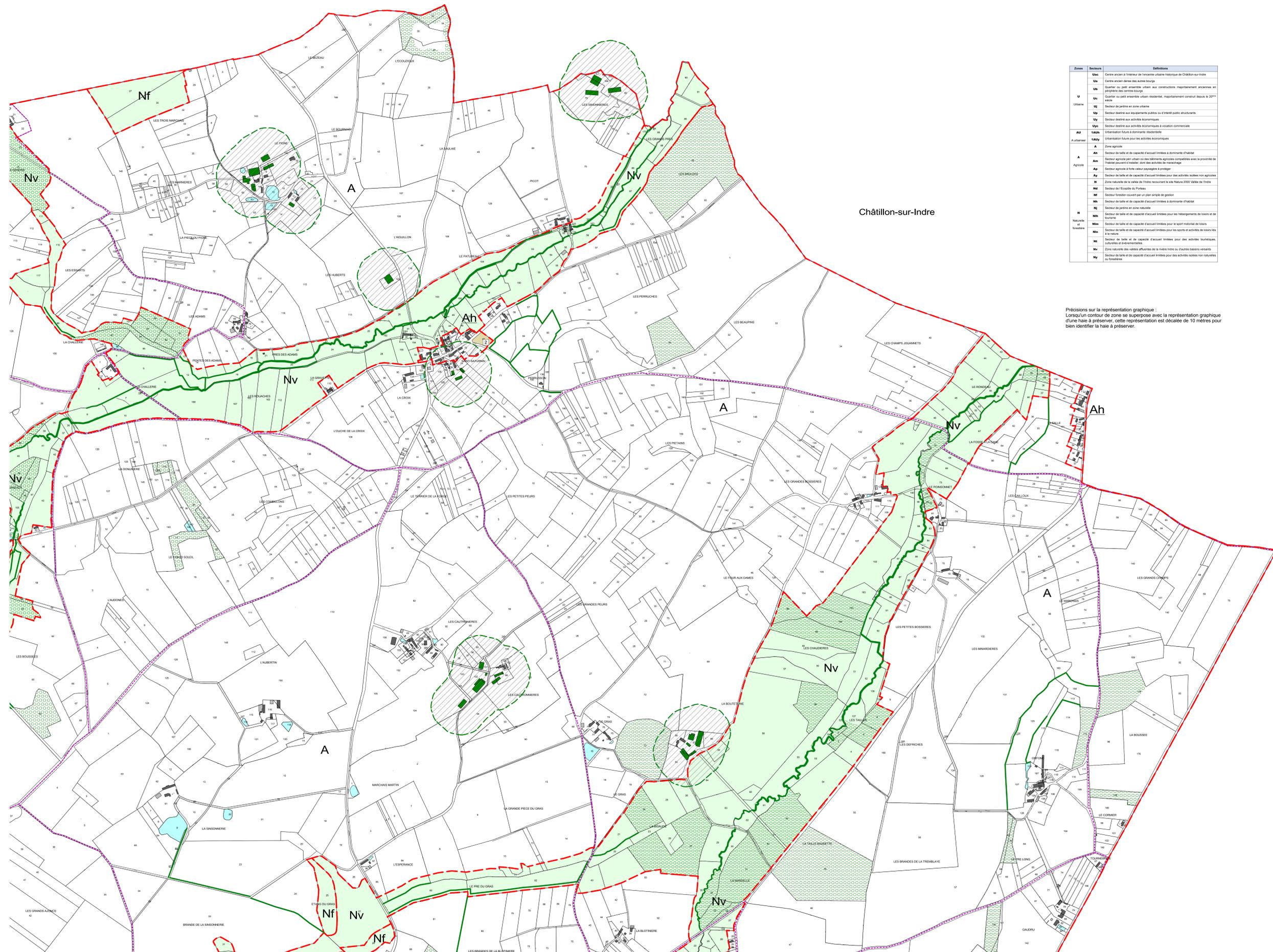
Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Zones	Secteurs	Définitions	
Urbaine	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre	
	Ua	Centre ancien des autres bourgs	
	Ub	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres bourgs	
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle	
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine	
	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants	
	Uy	Secteur destiné aux activités économiques	
	Uz	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale	
	AU	TA04	Utilisation future à dominante résidentielle
		TA05	Utilisation future pour les activités économiques
Agriculture	A	Zone agricole	
	Ab	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat	
	Am	Secteur agricole pour celui ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat pouvant y résider, dont des activités de maraîchage	
	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagique à protéger	
	Ny	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles	
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre	
	Nb	Secteur de l'Écologie du Porteur	
	Nc	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion	
	Nd	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat	
	Nf	Secteur de jardins en zone rurale	
	Ni	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les relogements de loyers et de nature	
	Nm	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports récréatifs de loisirs et de nature	
	Nn	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature	
	Np	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et événementielles	
	Nr	Zone naturelle de vallées affluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants	
Nv	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non rurales ou forestières		

Châtillon-sur-Indre

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la haie à préserver.



LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation
et n° d'OP (dont point de vue -)

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter
des dispositions réglementaires particulières du PLUi

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et
déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée
à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole
(indication pour information et prévention)

